

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE 26 JUIN 2014 A 19H30 A GRENAY

Nombre de Membres :

En exercice : 36 titulaires
Présents : 23 titulaires
Votants : 32 titulaires

L'an 2014, le jeudi 26 juin 2014, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Grenay, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mardi 17 juin 2014

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonnay); CRESENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANTONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, REVEYRAND Michel, GENDRAIN Valérie, DAMIER Pierre, NOWAK Christine (Heyrieux); PORRETTA René (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, NEDJAM Angèle, JALOUX Isabelle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle, GALLON Gérard (Saint Just Chaleysin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie, (Valencin).

Absents: BERGERET Julian, CASTAING Patrick, DEVRED Marie-Agnès, FARAUPT Patrick, HUGOU Isabelle, MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, PORTAL Philippe, QUEMIN André, REY Christian, SAUGEY Catherine, VAILLANT Evelyne, VISCOGLIOSI Béatrice.

Procurations : CASTAING Patrick donne procuration à LASSALLE Camille
DEVRED Marie-Agnès donne procuration à FASSINOT Christine
HUGOU Isabelle donne procuration à ANTONIN Daniel
MAGNARD Corinne donne procuration à MIGNOZZI François
NEPLE Alain donne procuration à BESSON Nathalie
QUEMIN André donne procuration à PORRETTA René
REY Christian donne procuration à ORELLE Pierre-Louis
SAUGEY Catherine donne procuration à MUSTI Murielle
VAILLANT Evelyne donne procuration à COCHARD Bernard

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/06/2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 5 juin 2014.

2. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les nouvelles propositions formulées par les conseils municipaux,

- APRES appel à candidatures,

- DE PROCEDER à une désignation complémentaire des membres des commissions communautaires, dans la suite de la délibération du 5 juin 2014 :

COMMISSION COMMUNICATION	
CHARANTONNAY	MORIN Sandra / BICHET Fabien
GRENAY	FOEX Christiane

COMMISSION FINANCES ET FISCALITE	
CHARANTONNAY	POMMIER Sonia / BESSON Nathalie

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	
CHARANTONNAY	BESSON Nathalie / ORELLE Pierre-Louis

COMMISSION SOLIDARITE	
GRENAY	FOEX Christiane en remplacement de MULLOR Nathalie

3. COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CCE) DE L'AEROPORT DE LYON ST EXUPERY : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la candidature présentée par Monsieur Daniel ANGONIN, 1^{er} vice-président et Maire de la commune d'Heyrieux, pour un siège de titulaire, et par Madame Nathalie BESSON, vice-présidente déléguée à l'aménagement des espaces, pour un siège de suppléant,
- APRES appel à candidatures,
- D'ELIRE un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Lyon St Exupéry.

Conseillers désignés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Daniel ANGONIN	Nathalie BESSON

4. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – ASSUJETTISSEMENT DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL CC CND A COMPTER DE 2014

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- VU la circulaire préfectorale du 27 mai 2014 transmise par la CC CND à chaque commune par mail du 4 juin dernier et annexée à la note de synthèse du conseil communautaire du 26 juin 2014 ;
- CONSIDERANT qu'il n'y a pas unanimité des conseillers communautaires pour une répartition dérogatoire permettant que le prélèvement FPIC soit intégralement supporté par la communauté de communes ;
- PREND ACTE du fait que le prélèvement FPIC 2014 sera effectué en application du droit commun, selon répartition sus-indiquée, telle que notifiée par le Préfet de l'Isère.

Affiché le : 08/07/2014..
Jusqu'au : 08/08/2014..
Le Président, René PORRETTA

